

Le Mag

Le magazine des Tassilunois

P 07

La carte Avantages Aînés

P 13

La piste cyclable
de l'avenue Victor Hugo

P 14

Enfance et jeunesse :
toutes les activités

P 16

ZFE et Métro E :
une position volontariste
et vigilante de la Ville

Mars
2022

74



p 08 - 11

Budget 2022 : cap sur les projets !

Lors des rendez-vous citoyens organisés par **Claire SCHUTZ**, adjointe à l'Enseignement et aux affaires scolaires, et **Pierrick JANNIN**, Conseiller à la politique jeunesse et citoyenneté, les élus de la Ville de Tassin la Demi-Lune sont allés à la rencontre des élèves de CM1 des écoles publiques et privées de la commune afin de les accompagner dans **l'apprentissage de la citoyenneté** et de leur expliquer **le rôle de la collectivité**. Un moment d'échange privilégié pour parler de **démocratie**, de **citoyenneté**, qui pourrait donner envie aux élèves de s'engager dans la vie de la cité. Une reconstitution du Conseil municipal par les citoyens de CM1 se tiendra le mardi 12 avril, de 9h à 11h, à l'Espace culturel L'Atrium.





L'avenir de Tassin la Demi-Lune passe par la réalisation du Métro E !

Vous le savez, je ne cesse de le défendre avec vigueur et pugnacité. Loin d'être une lubie ou un caprice, cette exigence repose au contraire sur des résultats très concrets des études des concertations auxquelles les habitants de l'Ouest lyonnais ont très largement été associés et qu'ils ont approuvées dès 2019. Elle repose également sur **un constat simple** : notre ville, véritable porte d'entrée sur Lyon, le tunnel de Fourvière et le périphérique, reçoit en entonnoir une immense partie des flux de circulation automobile des usagers et habitants qui souhaitent traverser Lyon ou la métropole pour se rendre sur leur lieu de travail.

Alors bien sûr, le métro ne résoudra pas tout, d'un coup de baguette magique. Il faudra aussi patienter plusieurs années pour sa réalisation. Sans plus tarder, il convient d'ailleurs d'améliorer l'offre

de déplacement par des adaptations de la fréquence des bus. Néanmoins, le métro reste la seule solution de report massif de la route vers les transports en commun, puisque la ligne E, dans sa version jusqu'à Part-Dieu, permettrait de transporter plus de 100 000 voyageurs/jour. **De quoi nettement oxygéner la congestion de l'Ouest lyonnais.**

À l'heure où la Métropole veut imposer l'application d'une Zone à Faibles Émissions de manière drastique et accélérée par rapport au calendrier national, dans une version excluant les véhicules Crit'Air 2 à 5 dès 2026, soit 70% des véhicules particuliers, l'exécutif écologiste métropolitain doit réaliser qu'il ne peut contraindre aussi fortement les populations, sans offrir de véritable solution alternative de transport de masse telle que le métro, et sans accompagner les habitants dans une reconversion durable du parc automobile.

Ne pas le comprendre serait s'exposer à une révolte légitime de nos concitoyens, exaspérés par des signaux complètement contradictoires. On ne peut pas en effet appeler de nos vœux l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants, sans apporter des réponses durables à la réalité vécue sur notre territoire pour se déplacer, travailler, vivre tout simplement. Le vélo seul n'y suffira pas. Cela exige de prendre des décisions d'envergure, courageuses, et d'œuvrer à l'amélioration du confort et du cadre de vie, plutôt que d'imposer des choix dogmatiques qui mettent chaque jour un peu plus en péril la confiance des citoyens dans leurs représentants.

Après deux années mobilisées quotidiennement sur la gestion de la crise sanitaire, nous avons déjà perdu trop de temps.

Fidèlement,

Pascal Charvot
Maire de Tassin la Demi-Lune,
Conseiller de la Métropole de Lyon



Mot du Maire





1 Parcours Sportif

Le premier parcours sportif urbain de Tassin la Demi-Lune a été inauguré le samedi 4 décembre en présence de Tassilunois, d'associations sportives et du maire, **Pascal CHARMOT**, de son adjoint délégué aux Sports **Serge HUSSON** et d'**Henri BOURGOGNON**, conseiller délégué à la santé et Sport-santé. Ce parcours sportif en ville, au départ de l'Espace culturel L'Atrium, forme une boucle de 4,4 km à la découverte des équipements sportifs de la commune.



2 Campagne de sensibilisation des violences faites aux femmes

Dans le cadre de la « Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes » du jeudi 25 novembre, la Ville a lancé une campagne de sensibilisation « Parlons d'Elles » et a édité un « Guide des violences conjugales ». Une action impulsée par **Caroline ACQUAVIVA**, adjointe à la Politique de la famille, à l'action sociale et à la lutte contre les violences intrafamiliales. Retrouvez le « Guide des violences conjugales » et la vidéo de la conférence animée par l'association VIFFIL et la Gendarmerie sur le site de la Ville tassinlademilune.fr.



3 Un colis de Noël valorisant les savoir-faire locaux

Plus de 880 colis de Noël ont été distribués aux aînés de plus de 85 ans de la commune. Plus de 180 livraisons à domicile ont été effectuées : une première à Tassin la Demi-Lune ! De nombreux élus – **MM. HACHANI, CADILLAT, HUSSON, BLANCHIN** et **Mmes JELEFF, CHARPENTIER** et **ACQUAVIVA** – se sont mobilisés pour aller à la rencontre de nos aînés et leur remettre les colis au sein des établissements Ovelia, Beau Séjour et Dethel.



1 La navette de nos aînés

Le maire, **Pascal CHARMOT**, et les conseillers **Yohann HACHANI** et **Michel CADILLAT** ont inauguré avec le responsable d'agence Peugeot Tassin, David MARTIROSYAN, partenaire de l'opération, la nouvelle navette dédiée aux plus de 60 ans et aux personnes à mobilité réduite. Cette navette gratuite et 100% électrique est en accès libre tous les après-midis, du lundi au vendredi, avec une boucle continue, reliant les lieux peu desservis par les TCL aux pôles d'activités et de loisirs. Le matin, elle continue sur le principe du transport à la demande (2,50 € par trajet). **Infos et réservations au 06 80 61 13 94.**



5 Les vitrines éphémères

Initiée par **Christine BOULAY**, adjointe au maire déléguée à la Culture, l'opération « Les vitrines éphémères » permet de manière originale d'utiliser des bâtiments municipaux, telles que les vitrines de la galerie Forestier qui longent l'Espace culturel L'Atrium, afin de mettre en valeur des artistes de la commune.

Dans le cadre de ce dispositif, trois artistes tassilunois adeptes de l'art en relief, Claude ROCHER, Natalia KURUCH, et Claire MICHELINI, ont ainsi exposé leurs œuvres à la Galerie Forestier de l'Espace culturel L'Atrium pendant tout le mois de février. Pour candidater aux vitrines éphémères :

atrium@villetassinlademilune.fr



Élections

COMMENT FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION ÉLECTORALE ?

Vous pouvez **vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale** sur le site : service-public.fr. Vous trouverez sur ce site **votre numéro national d'électeur (NNE) à connaître si vous voulez établir ou recevoir une procuration de vote.**

En 2022, les électeurs retrouveront le chemin des urnes à l'occasion de deux scrutins : la présidentielle et les législatives.

PRÉSIDENTIELLE (désignation du président de la République pour un mandat de 5 ans)

- **Inscription liste électorale** : inscription en ligne **jusqu'au 2 mars** (jusqu'au 4 mars par formulaire à imprimer ou sur place à la mairie).
- **Les dimanches 10 et 24 avril 2022** : 1^{er} et 2nd tours.

LÉGISLATIVES (désignation des 577 députés pour un mandat de 5 ans)

- **Inscription liste électorale** : inscription en ligne **jusqu'au 4 mai** (jusqu'au 6 mai par formulaire à imprimer ou sur place à la mairie).
- **Les dimanches 12 et 19 juin 2022** : 1^{er} et 2nd tours.

PROCURATION

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez dès à présent **établir une procuration** en faveur d'une personne de confiance.

 **L'électeur qui donne procuration devra se présenter en personne au commissariat de police ou à la gendarmerie de son choix muni d'une pièce d'identité.**

3 possibilités pour établir une procuration :

- Via la téléprocédure « maprocuration » (téléservice mis en place en avril 2021 afin de diminuer substantiellement le temps de présence en gendarmerie ou au commissariat).
- En téléchargeant le nouveau Cerfa en ligne n° 14952*03 sur le site du service public.
- Directement en gendarmerie ou au commissariat de son choix.

 **Retrouvez toutes les informations sur : tassinlademilune.fr**



CONSEILS DE QUARTIER

Les Conseils de quartier accueillent **toute personne de plus de 16 ans** qui concourt à la vie du quartier au titre de sa résidence (locataire ou propriétaire), de son activité associative ou de son activité professionnelle.

Pour chaque Conseil de quartier, **deux référents** sont désignés et forment l'équipe de coordination. Ils ont désormais une adresse email. Contactez vos animateurs référents de votre quartier si vous souhaitez participer à la vie de votre quartier :

- Quartier Alai-Croisettes :
CDQalaicroisettes@villetassinlademilune.fr
- Quartier L'Aigas-Grand Bois-Méginand :
CDQaigasgrandbois@villetassinlademilune.fr
- Quartier L'Horloge-Montribloud :
CDQhorlogemontribloud@villetassinlademilune.fr
- Quartier Hôtel de ville-3 Renards :
CDQHDV3renards@villetassinlademilune.fr
- Quartier Libération-Raude-Constellation :
CDQliberationraudeconstellation@villetassinlademilune.fr
- Quartier Montpinot-Le Bourg-Montcelard :
CDQmontpinotlebourgmontcelard@villetassinlademilune.fr

 **Pour toute question sur les Conseils de quartier : conseilsquartiers@villetassinlademilune.fr**



LES CONDITIONS SANITAIRES ÉVOLUENT !

Retrouvez les dernières informations sur : tassinlademilune.fr



Du nouveau pour les + de 65 ans

► UNE CARTE AVANTAGES AINÉS GRATUITE

Tassin la Demi-Lune lance une toute nouvelle carte « Tellement proche des aînés » offrant de nombreux avantages et des tarifs préférentiels aux + de 65 ans. Cette action permet de valoriser les nombreux services à destination de nos aînés sur la commune, ainsi que nos commerces locaux qui participent au dynamisme et à l'attractivité de votre ville.

► LANCEMENT DU FORUM SENIOR

Le 2 avril à l'Espace culturel L'Atrium, venez échanger, partager et vous divertir. 40 exposants vous accueilleront de 10h à 17h pour vous informer dans de nombreux domaines : loisirs, culture, sport, services à la personne, prévention, hébergement !

Le 3 avril à 10h30 devant l'Espace culturel L'Atrium : le Groupe de Recherches Historiques de Tassin la Demi-Lune vous proposera une balade à la découverte de notre patrimoine.

i Retrouvez toutes les informations sur : tassinlademilune.fr

LE BUS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU RHÔNE (UDAF 69) stationnera à Tassin la-Demi-Lune !



La naissance d'un enfant, l'envie de partir en vacances, l'autonomisation pour les jeunes qui vont quitter le domicile parental ou bien encore les évolutions de situation professionnelle ou personnelle sont autant d'instantanés de vie au moment desquels votre budget peut évoluer. Afin de vous conseiller dans ces évolutions, **le Point Conseil Budget itinérant de l'UDAF 69 vous propose un accueil à proximité de chez vous.** Vous y rencontrerez, **gratuitement et sur rendez-vous** un professionnel diplômé qui vous permettra de faire le point sur votre situation et vous proposera des solutions possibles à mettre en œuvre.

Le Point Conseil Budget itinérant stationnera à la Maison des Familles, 13 avenue du Général Leclerc, les mercredis après-midi : 7 mars, 9 mai, 20 juin et 18 juillet.

i Informations et inscriptions : 04 27 02 23 45
pcb@udaf-rhone.fr - <https://udaf69.fr/pcb/>

NOUVEAU DISPOSITIF : le chèque famille ouvert à tous !

Depuis cette année, les chèques famille, d'une valeur de 35€, sont attribués sans condition de ressources, **une fois par an et par enfant pour les familles comptant au moins 1 enfant à charge dans le foyer et né(s) entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2015.** Ces chèques famille sont utilisables **jusqu'au 31 octobre** pour les activités sportives, culturelles, accueils de loisirs et services municipaux partenaires (ayant signé une convention avec la Ville) sur la commune de Tassin la Demi-Lune uniquement.

Distribution des chèques famille jusqu'au 30 septembre à la Maison des Familles :

- sur RDV le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h-18h et le samedi de 9h30 à 12h30 en contactant le 06 14 47 30 66
- sans RDV les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Pièces à fournir pour le retrait : livret de famille, certificat de scolarité de chaque enfant et CNI du parent demandeur.

AMÉLIORATION DES SERVICES : la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Il est désormais possible de déposer sous forme numérique une demande d'autorisation de construire ou une déclaration d'intention d'aliéner. Le dépôt du dossier se fait via une procédure en ligne, **accessible 7j/7 et 24h/24**, sans avoir besoin de déposer un dossier papier. Le demandeur peut suivre l'avancement de son dossier depuis son espace personnel et retrouver tous ses documents.

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?
Créer un compte utilisateur puis remplir le formulaire avec pièces jointes sur : <https://urbanisme.toodego.com/guichet/?ncommune=244>

Comment déposer une déclaration d'intention d'aliéner en ligne ?

Rendez-vous sur : <https://dia.grandlyon.com/gnau/>

i Le service urbanisme reste à votre disposition :
04 72 59 22 11 - urbanisme@villettassinlademilune.fr



UN BUDGET AMBITIEUX POUR 2022



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DU GROUPE SCOLAIRE LECLERC-
PRÉVERT ET DU BÂTIMENT
DE LA POLICE MUNICIPALE



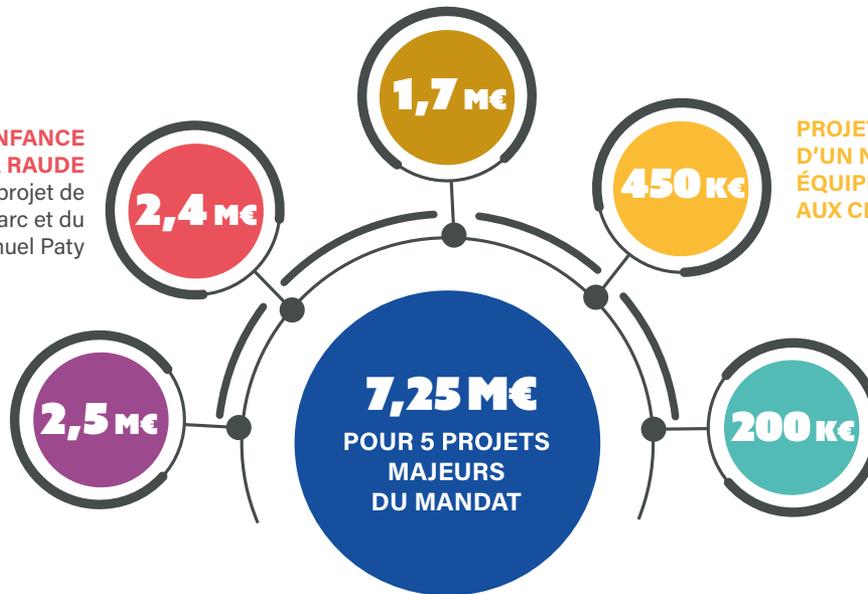
TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE



**PÔLE PETITE ENFANCE
DE LA RAUDE**
et les études pour le projet de
création du grand parc et du
groupe scolaire Samuel Paty



**CRÉATION DE
SURFACES
COMMERCIALES
ET D'ACTIVITÉS
MÉDICALES**
sur le terrain de
l'ancienne Poste-Bourg



**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN NOUVEL
ÉQUIPEMENT SPORTIF
AUX CROISETTES**



**PROJET
D'EXTENSION
DE L'ÉCOLE
GRANGE BLANCHE**
avec création d'un
jardin d'enfants



7,25 M€
DÉPENSE TOTALE
DES GRANDS PROJETS
D'INVESTISSEMENT

SOIT **70%** DES
INVESTISSEMENTS
PRÉVUS



SUR UNE
ENVELOPPE 2022
TOTALE DE

10 695 700 €

POUR LES SEULES
DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT

**TOTAL BUDGET
PRIMITIF 2022**



FONCTIONNEMENT : **18,7 M€**
INVESTISSEMENT : **12,6 M€**



2021
TASSIN LA DEMI-
LUNE CLASSÉE
PARI MI LES
COMMUNES LES
MIEUX GÉRÉES
DE FRANCE*

*En 2021, selon l'Argus des
communes en partenariat avec
le Parisien & Aujourd'hui
en France

Le budget 2022 : cap sur les projets !



Crise sanitaire oblige, les budgets des deux années précédentes ont mis la priorité sur la santé et la protection des Tassilunois face au Covid-19 : achats de masques et de tests, mise en place de capteurs et de purificateurs d'air dans les écoles... 2022 marque un changement de cap important avec une accélération des investissements sur les grands projets du plan de mandat. La Ville renoue ainsi avec un horizon au-delà du court terme pour préparer l'avenir, tout en restant attentive à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En vue de financer l'ambitieux programme d'investissement, le budget 2022 a été préparé en poursuivant les efforts de gestion sur l'ensemble des budgets (budget principal, L'Atrium, Centre communal d'action sociale). Ce budget 2022 prend aussi en compte l'organisation de nouveaux événements (bal populaire, événements Terre de Jeux) ou déjà réalisés en 2021 mais faisant l'objet de rééditions annuelles en raison de leurs succès (Printemps des chefs, Estivales, Fête de la Gastronomie...).

Enfin, l'enveloppe relative aux subventions aux associations s'établit à 640 000 € : équivalente à l'année précédente, elle illustre la volonté de la Municipalité de maintenir son soutien à ses partenaires, notamment pour promouvoir les activités et les services destinés aux familles tassilunoises.

UNE POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT IMPORTANTE ILLUSTRANT UN PLAN DE MANDAT AMBITIEUX

Après une année 2020 ayant traduit la conclusion du cycle d'investissement du mandat précédent et un budget primitif 2021 ayant posé les jalons du nouveau plan pluriannuel d'investissement, l'année 2022 illustre la forte ambition du plan de mandat.

Les dépenses d'équipement s'élèvent ainsi pour 2022 à près de 10,7 M€ contre près de 4 M€ en 2021 et concernent en premier lieu cinq grands projets structurants du territoire communal :

- **la création de surfaces commerciales et d'activités médicales sur le terrain de l'ancienne Poste** pour 2,5 M€ ;

- **les travaux d'aménagement du Pôle petite enfance de la Raude et les études pour le projet de création du parc et du futur groupe scolaire Samuel Paty** pour 2,4 M€ ;
- **les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Leclerc-Prévert et du bâtiment de la Police municipale** pour 1,7 M€, projet ayant fait l'objet d'une subvention de 823,6 K€ dans le cadre du Plan de relance ;
- **les premières étapes du projet de construction d'un nouvel équipement sportif aux Croisettes** pour 450 K€ ;
- **les premières étapes du projet d'extension de l'école Grange Blanche avec création d'un jardin d'enfants** pour 200 K€.

Sont également prévues de nombreuses dépenses d'équipements telles que des travaux sur le parc d'éclairage public, le réaménagement du stade Dubot, la réfection des aires de jeux... ou encore la réalisation de plusieurs projets environnementaux (plan « Nature en ville », opération « Un arbre, un enfant », les carrés potagers dans les écoles)...

Depuis plusieurs années, l'État se désengage vis-à-vis des collectivités en diminuant ses dotations. Pour Tassin la Demi-Lune, cette dotation est ainsi passée de 2,1 M€ en 2013 à 904 000 € en 2021, et est estimée à 850 000 € pour 2022. Une baisse structurelle qui a été anticipée dans la construction du budget 2022.



3 questions à Pierre BERGERET

Adjoint au maire, délégué aux Finances et Budgets, Marchés Publics, Emprunts

Quels sont les éléments significatifs de l'exercice 2022 ?

Après deux exercices fortement contraints par la crise sanitaire, nous pouvons enfin franchir un nouveau cap : **celui des investissements pour les projets annoncés dans le plan de mandat**. D'où un accroissement significatif de ce poste, qui passe de 7,5 M€ en 2021 à 12,5 M€ en 2022. Cela concerne en premier lieu **cinq projets structurants pour la Ville** : le projet de l'ancienne poste du Bourg, celui du Parc de la Raude, la rénovation du groupe scolaire Leclerc-Prévert et du bâtiment de la police municipale, les toutes premières étapes du futur équipement sportif aux Croisettes et de l'extension de l'école Grange Blanche. S'y ajoutent de nombreuses opérations de maintenance, rénovation, refonte..., qui s'inscrivent dans **une ambition qualitative globale pour tous nos équipements**. Sans oublier l'importance accordée aux actions de **notre plan « Nature en ville »**, les carrés potagers dans les écoles, de nouveaux projets de dématérialisation, la rénovation énergétique de l'éclairage public... Ces investissements seront financés par nos ressources propres et par des emprunts dont le montant aura vocation à être réduit dans le courant de l'année grâce aux aides et subventions auxquelles certains projets sont éligibles.

Quelles sont les principales contraintes qui ont pesé sur la construction de ce budget ?

Une contrainte majeure reste structurelle : il s'agit du **désengagement de l'État**, qui accroît toujours un peu plus dans la durée les compétences des collectivités et donc les charges et obligations qui en résultent, sans mettre en face l'autonomie de gestion nécessaire. Et, contrairement à l'État, **les communes ont l'obligation de présenter un budget équilibré**. Ce contexte administratif fragilise et précarise les finances publiques. Nous devons donc anticiper ces dotations qui continuent à baisser.

Sur un plan conjoncturel, même si cela dure depuis deux ans maintenant, la lutte contre la pandémie pèse toujours sur nos finances. Mais **la sécurité sanitaire de nos concitoyens n'a pas de prix, notamment celle des enfants** : dès qu'ils ont été autorisés et sans attendre ni obligations ni aides, la Ville a tout de suite mis en place dans les écoles d'abord des purificateurs d'air dans les zones de brassage, puis des capteurs de CO₂ dans les classes.

Plus largement, quelle est la ligne politique de la Ville en matière de gestion budgétaire et de finances publiques ?

Tassin la Demi-Lune fait partie depuis plusieurs années des **bons élèves en matière de finances publiques**. La Ville est régulièrement récompensée pour **sa gestion très saine**. L'endettement – nécessaire pour financer nos investissements – reste contenu dans la limite de nos capacités à rembourser nos emprunts. La fiscalité s'attache quant à elle à peser le moins possible sur les contribuables – cela fait plus d'une décennie que la taxe foncière n'a pas augmenté. En un mot, **c'est un budget raisonnable, qui se donne les moyens de ses ambitions au service de tous**.

LES COMPÉTENCES DE VOTRE VILLE

TASSIN LA DEMI-LUNE

Grands projets et aménagement urbain

Parc public de la Raude, nouvel équipement sportif aux Croisettes, le nouveau skate park...

Mobilité et déplacements

Investissements en faveur de pistes cyclables et d'une liaison douce avec le Bourg, défense du métro E, visibilité de l'offre de stationnement, navette de nos aînés...

Équipements municipaux et patrimoine foncier

Stades et gymnases, espaces verts, parcs et jardins, jeux d'enfants, piscine...

Logement

Résidence municipale pour les seniors (Beau Séjour), création de logements d'urgence...

Entretien et propreté

Parkings, places, jardins, parcs, cimetières...

État civil

Mariages, concessions, CNI, passeport...

Urbanisme

Instruction et délivrance des permis de construire, droit des sols, déclaration de travaux, ERP...

Commerces et attractivité

Renforcement de l'offre commerciale, requalification de l'ancienne Poste du Bourg, Printemps des Chefs...

Culture et jeunesse

Médiathèque MédiaLune, salle culturelle L'Atrium, chantier jeunes...

Animations

Bal populaire, Défi musique, Fête de la gastronomie...





TASSIN LA DEMI-LUNE EN CHIFFRES

24 000
HABITANTS

250
AGENTS



35
ÉLUS

16
POLICIERS
MUNICIPAUX



COMMENT INTERVIENT LA MÉTROPOLE DE LYON

- Propriétaire de la voirie (chaussée et trottoirs)
- Collecte des ordures ménagères
- Entretien des collèges
- Planification du Plan Local d'Urbanisme
- Règlement local de publicité
- Allocations RSA, personnes âgées et handicap

Un arbre remarquable au cœur du nouveau projet avenue de la République

43 logements (dont 13 sociaux), 3 commerces en rez-de-chaussée, 1 espace de restauration scolaire : le projet du promoteur Promogim va déployer une diversité d'usages pour animer cette partie de l'avenue de la République et renforcer son attractivité.

L'objectif : permettre de **créer une continuité urbaine dans le respect de l'identité du faubourg**, assortie d'une variation de hauteurs, de couleurs et de séquences de façades.



Comme le veut l'engagement demandé aux promoteurs concernant les arbres existants, le programme prend en compte dans sa conception et sa construction **la présence d'un cèdre remarquable**. Celui-ci sera référencé, protégé et surveillé sur toute la durée des travaux, selon le processus mis en place par le service Urbanisme (voir encadré).

Le démarrage du chantier est prévu **courant avril**.



La charte Promoteurs : des procédures strictes pour préserver le végétal

Afin de renforcer ses moyens de contrôle concernant la protection des arbres, la Ville a mis en place **une procédure stricte d'identification et de protection des arbres sur les chantiers**.

Cette opération consiste, **dès l'ouverture du chantier** :

- **à numéroté chaque arbre conservé** à des fins d'identification ;
- **à contrôler le balisage des zones** et à repérer les arbres sur un plan ;
- **à faire protéger les troncs des arbres** qui pourraient être les plus exposés aux risques du chantier ou à la manœuvre des engins. Ces protections sont réalisées par le promoteur, au moyen de tuyaux en plastique rouge autour des troncs et de barrières.

Chaque arbre numéroté sur le chantier est ainsi référencé sur une liste. À la fin des travaux, **la Ville vient vérifier que tous les arbres sont en place et en bon état**.

Le premier chantier test de cette nouvelle procédure a été ouvert **début janvier 2022**.

La piste cyclable de l'avenue Victor Hugo : questions de bon sens

Sens provisoires de circulation, une ou deux voies selon les périodes, trottoirs traversants... ce n'est pas forcément facile de se repérer à l'heure actuelle avenue Victor Hugo, que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Les dispositions mises en place sont provisoires.** À l'issue des travaux, la configuration définitive portera sur **deux voies de circulation descendantes (de Tassin la Demi-Lune vers Lyon) et une voie montante.**
- **La piste cyclable**, qui offre une porte d'entrée sur l'axe Tassin-Lyon dans le cadre du Plan d'actions pour les mobilités actives, **sera empruntable dans les deux sens sur toute l'avenue** (1,3 km).

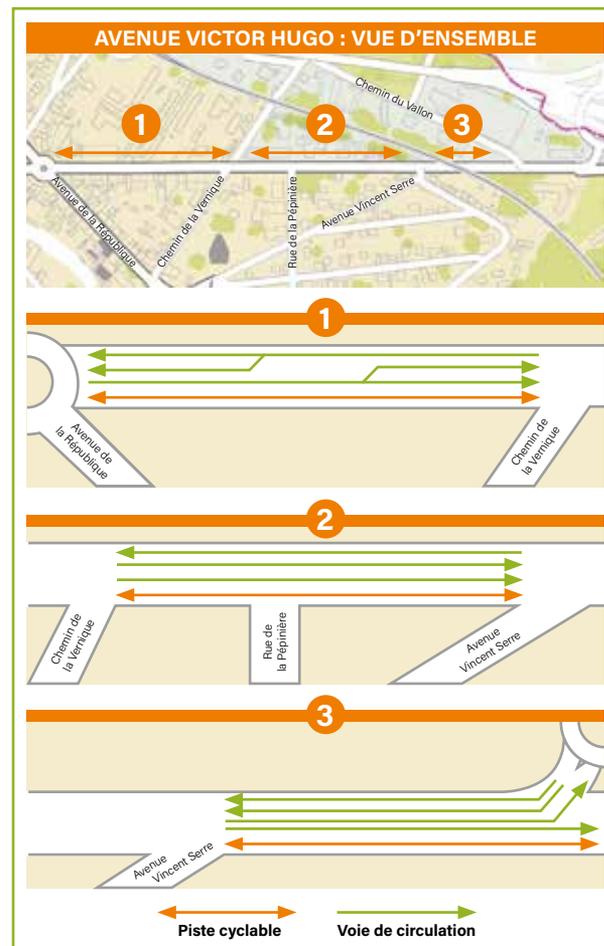
UNE ORGANISATION EN PLUSIEURS TRONÇONS POUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

- **Entre l'Horloge et l'école Grange Blanche :** une voie descendante sur Lyon 9 et deux voies montantes sur Tassin la Demi-Lune.
- **Entre l'école Grange Blanche et le chemin de la Vernique :** deux voies descendantes sur Lyon et une voie montante sur Tassin la Demi-Lune.
- **Entre le chemin de la Vernique et l'avenue Vincent Serre :** deux voies descendantes sur Lyon 9 et une voie montante sur Tassin la Demi-Lune.
- **Entre l'avenue Vincent Serre et le rond-point de l'Europe :** deux voies montantes, une voie descendante vers Lyon, une voie vers le plateau créé devant l'entrée de Leroy-Merlin.

LE « TROTTOIR TRAVERSANT » : UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA CHAUSSÉE

Avec ce nouveau dispositif, ce n'est plus le piéton qui emprunte une voie dédiée à la circulation lorsqu'il traverse la rue, mais les automobilistes et deux-roues qui passent sur un espace piéton ; à eux donc de ralentir et d'adapter leur conduite lorsqu'ils franchissent cet espace délimité par des bordures.

Les piétons disposent désormais d'un cheminement continu : cette continuité apporte un vrai gain de confort et de sécurité pour les personnes en fauteuil roulant, les parents avec des enfants en poussette, les personnes qui circulent à trottinette.



À NOTER : la Ville de Tassin la Demi-Lune est à l'initiative de cet aménagement, qu'elle a sollicité auprès de la Métropole depuis plusieurs années, dans le cadre de l'intégration des mobilités douces à son aménagement urbain. Néanmoins, dans sa configuration actuelle, le projet a été finalisé et financé par la Métropole, en décidant notamment de la suppression de plusieurs places de stationnement, ce qui n'était pas le souhait initial de la Ville. La commune souhaite développer les pistes cyclables pour favoriser la mobilité entre les quartiers, mais sans opposer les modes de transports entre eux, comme c'est le cas actuellement par exemple sur l'avenue de la République.





Enfance et Jeunesse : panorama des activités

S'enchanter de la magie des contes, s'éveiller à la citoyenneté, profiter des vacances pour en faire des moments de découvertes privilégiés, se découvrir une vocation artistique ou sportive... L'offre tassinolaise propose un large éventail de prestations pour accompagner nos enfants dès leur plus âge et jusqu'à l'adolescence.

DE NOMBREUSES ANIMATIONS

► **MédiaLune** déploie toute l'année des actions culturelles et ressources pour les enfants, les adolescents et les familles : séances de contes, accompagnement à la découverte de la médiathèque et exploration de ses thématiques pour tous les âges.

 mediatheque.tassinladelune.fr

Rendez-vous avec les contes de mars « Croq'un conte »

9 mars : avec le conteur Jean-Philippe Bigorre. Thème : les ours (sur réservation salle heure du conte) à 10h30 (moins de 3 ans) puis 11h (4 ans et plus).

23 mars : par une bibliothécaire. Thème : le printemps. Salle Darnas (entrée libre) à 10h30 (moins de 3 ans) puis 11h (4 ans et plus).

► **La Maison des Familles** propose des ressources, groupes de parole et ateliers sous la thématique « bien grandir » : petite enfance, modes de garde, orientation scolaire, aide aux devoirs, soutien à la parentalité enfance et adolescence.

 tassinladelune.fr/maison



Et pendant les vacances ?

► Le Centre de loisirs d'Alai

Le Centre municipal accueille les enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Entre crêpes party, jeux en équipes, bataille de pokéball, atelier culinaire « Rataouille », son programme « Hiver » réserve de joyeux moments !

Modalités d'inscriptions :

- en ligne : tassinladelune.fr
- au service Éducation de l'Hôtel de Ville
tassinladelune.fr/images/ensemble/CLSH/hiver.pdf

► Les Chantiers Jeunes

Les Chantiers Jeunes offrent une première expérience de travail à travers une immersion guidée et accompagnée par des professionnels. Ils se déroulent au sein des équipements municipaux autour de travaux d'intérêt général pilotés par un professionnel du secteur et encadrés par un coordinateur jeunesse : rénovation, embellissement des espaces verts, entretien, manutention, etc. Les tâches effectuées respectent de manière stricte la réglementation relative au travail effectué par des mineurs – limitation port de charge, travail en hauteur notamment.

Dépôt des dossiers de demande sur :
tassinladelune.fr

ARTISTES EN HERBE : VENEZ RELEVER LE DÉFI MUSIQUE !



Événement phare porté chaque année par la Ville, la fête de la Musique peut aussi être un tremplin pour les jeunes vocations grâce au défi Musique. L'objectif de cette initiative : rendre les jeunes artistes acteurs de leurs projets en leur apportant un soutien professionnel.

En vue de l'édition du 21 juin, une audition aura lieu le 1^{er} juin. Les jeunes retenus suivront un stage le 11 juin, bénéficiant ainsi d'un accompagnement technique, scénique et vocal avec des professionnels.

Une saison à l'Espace culturel L'Atrium

Chaque année, l'Espace culturel L'Atrium propose plusieurs spectacles Jeune Public, des expositions, et des ateliers ! Théâtre, Danse, Musique... De nombreux rendez-vous dédiés aux plus jeunes sont à découvrir en mars !

AUTOUR DE JULES VERNE...

► **Une féerie pour rêver en famille : « Voyage à travers l'impossible »**

D'après Jules Verne – Par la Compagnie Art'Scenic (à partir de 6 ans)

Mercredi 23 mars à 17h

► **Une exposition pour découvrir un univers unique : « Jules Verne illustré »**

En partenariat avec le musée Jules Verne de Nantes

Du 22 mars au 9 avril en Salle Darnas (mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h ; samedi matin de 10h à 13h). Entrée gratuite.

50 reproductions photographiques qui prolongent l'imaginaire du lecteur tout en rythmant le récit !

À VOIR À PARTIR DE 13 ANS...

► **Le spectacle « Affaires sensibles »** d'après l'émission radio de France Inter, interprété par son animateur vedette Fabrice Drouelle et la comédienne Clémence Thioly. À cette occasion est aussi proposée une visite d'un studio de radio lyonnais !

Samedi 12 mars à 20h30

i Et pour le reste de la saison, c'est par ici : atrium-tassin.fr/programme

LE COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Créé pour que **les 12-25 ans** puissent participer à la vie de la commune et faire entendre leur voix, le CCJ se compose de **douze membres élus pour deux ans**. Il se réunit trois fois par an en séances plénières, auxquelles s'ajoutent les sessions de groupes de travail thématiques encadrés par le coordinateur Jeunesse. **Très actif, le CCJ s'implique sur de nombreux sujets** : projets d'équipements de proximité (comme le prochain skate park), propositions concernant la vie quotidienne ou des projets d'animation pour la ville...



La Grande Lessive organisée le 24 mars 2022

La Grande Lessive® est une manifestation internationale et intergénérationnelle dont l'objectif est de développer le lien social grâce à la pratique artistique.

En reprenant le principe d'étendage du linge, elle prend la forme d'une installation éphémère réalisée au moyen de réalisations au format A4 (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.), suspendues à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés.



Les structures d'accueil petite enfance, les assistantes maternelles, les écoles, les centres de loisirs, la résidence Beau Séjour, les usagers de L'Atrium et tous les Tassinlois sont conviés à participer à cette manifestation qui se déroulera **le jeudi 24 mars sur le thème « Ombre(s) portée(s) »**.

Des fils à linge seront tendus devant l'Hôtel de Ville, les écoles, l'Espace culturel L'Atrium, les crèches et le jardin de la résidence Beau Séjour.

Venez nombreux avec vos pinces à linge étendre vos réalisations.

i + d'infos sur : lagrandelessive.net

ZFE et Métro E :

une position volontariste et vigilante de la Ville pour améliorer la qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. L'agglomération lyonnaise fait partie des territoires dont les seuils de pollution dépassent ceux fixés par l'OMS. Un ensemble d'actions est plus que nécessaire pour une amélioration durable. Sont particulièrement concernés les transports, avec une mesure phare : la ZFE (Zone à Faibles Émissions), et le développement des modes alternatifs à la voiture. Très engagée sur ces sujets, la Ville de Tassin la Demi-Lune se mobilise autant sur la ZFE métropolitaine qu'en faveur du métro E. Mots d'ordre : soutien et vigilance.

ZFE : LA NÉCESSITÉ D'UN CALENDRIER ASSOULI

Initiative européenne relayée dans la loi Climat et résilience, la Zone à Faibles Émissions concerne les territoires dont les habitants sont exposés à des taux de pollutions supérieurs aux seuils définis par l'OMS. En France, treize collectivités sont aujourd'hui dans le champ de cette obligation, dont l'agglomération lyonnaise. Ce dispositif porte, à la fois, sur un périmètre géographique et sur le type de motorisation des véhicules. **L'objectif : supprimer à terme les motorisations les plus polluantes**, le Diesel étant particulièrement ciblé et son horizon de sortie fixé à **2026 pour la Métropole de Lyon**.

La référence est donnée par **la vignette Crit'Air**, qui « certifie » la qualité de l'air de chaque véhicule en fonction de sa date d'immatriculation et/ou de sa motorisation, et qui est désormais obligatoire pour circuler et stationner dans les ZFE.

Le précédent exécutif de la Métropole avait déterminé un calendrier débutant le 1^{er} janvier 2020 et visant en premier les véhicules Diesel des professionnels – poids lourds et utilitaires légers titulaires de vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés. La nouvelle équipe a accéléré les échéances : **en 2022, c'est au tour des particuliers de devoir satisfaire aux exigences de la ZFE, étant concernés les véhicules Crit'Air 5** puis d'ici 2026, les vignettes Crit'Air 4, 3 et 2.

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE		LA MÉTROPOLIS DE LYON	
			
1 ^{ER} JANVIER 2023	1 ^{ER} JANVIER 2025	1 ^{ER} JUILLET 2022	1 ^{ER} JANVIER 2026
   	    	    	    

Très attentive à la qualité de l'air de la commune, en raison notamment du passage des poids lourds qui la traversent, **la Ville de Tassin la Demi-Lune soutient totalement le principe de la ZFE**.

Le conseil municipal du 3 mars 2021 a ainsi approuvé à l'unanimité la demande d'intégration du périmètre par la Ville, en accompagnant cette adoption de réserves et de demandes précises adressées à la Métropole de Lyon : **assouplir le calendrier prévu ; mettre des moyens d'accompagnement à disposition de tous les ménages**, et pas seulement les plus modestes, ainsi que des petites entreprises, pour permettre les changements de véhicules au plus grand nombre.

Lors de son intervention devant le Conseil métropolitain le 15 mars 2021, Pascal CHARMOT a insisté sur **la lourde contrainte pesant sur de nombreux habitants des classes moyennes et populaires**. Le risque de cette injonction des seules vignettes Crit'Air 0 ou 1 autorisées en 2026, a-t-il rappelé, est de mettre les ménages en grande difficulté financière. Même si ces derniers sont conscients des enjeux en matière de pollution, comment, sous l'effet des crises sanitaire et économique, pourront-ils déboursier 25 000 à 30 000€ pour l'achat d'un véhicule propre ? C'est la raison pour laquelle **le projet de ZFE n'est pas acceptable en l'état**. Une concertation sur le sujet a été mise en ligne par le Grand Lyon sur le site jeparticipe.grandlyon.com jusqu'au 5 mars. Afin d'informer plus largement les Tassilunois sur cette concertation dont ils avaient peu entendu parler, l'équipe municipale, emmenée par Jean-Baptiste RIO, conseiller municipal délégué aux transports et au Métro E, a organisé une réunion d'information en visio, le 7 février dernier. **La Ville a également délibéré contre le projet de ZFE** actuellement porté par la majorité écologiste à la Métropole de Lyon lors du dernier Conseil municipal de février. **Cet avis a été transmis à la Métropole, ainsi que les résultats du questionnaire mis en ligne sur le site de la Ville.**





MÉTRO E : REFUSER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA QUALITÉ DE SERVICE DÉGRADÉE

Si la baisse du trafic automobile est un objectif pertinent pour diminuer les émissions polluantes associées, la démarche ne peut fonctionner et n'a de sens que **si elle s'accompagne de solutions alternatives efficaces et attractives**. Le cas de la ligne E du métro est exemplaire à cet égard : la première concertation, en 2019, a mis en évidence la solidité de cette option face aux solutions tramway et bus à haut niveau de service (BHNS) pour desservir l'Ouest lyonnais. Elle a même permis de faire émerger le principe d'une ligne qui relierait ce territoire à la Part-Dieu via Bellecour et permettrait de transporter ainsi plus de 100 000 voyageurs/jour.

C'est donc peu dire que le coup de frein donné au Métro E par le nouvel exécutif de la Métropole, en le remettant en question dans une nouvelle concertation menée fin 2021 autour de quatre projets, a été jugé **incompréhensible par le plus grand nombre**. La Ville de Tassin la Demi-Lune s'est fortement mobilisée, Pascal CHARMOT ayant dûment rappelé, chiffres à l'appui, que « *jamais le besoin d'un métro pour l'Ouest lyonnais ne s'est fait ressentir avec autant de force* ». De manière originale, la mobilisation des Tassilunois a été illustrée en décembre dernier par quelque **12 000 lettres nominatives au Père Noël déposées au pied du sapin du Président du SYTRAL et de la Métropole de Lyon**, en témoignage des 12 000 pétitionnaires signataires de l'appel lancé par la Ville en faveur du Métro E.

C'est au printemps 2022 que les choix vont être faits par la Métropole et le SYTRAL. D'ores et déjà, le Métro E fait partie des deux projets jugés les plus pertinents. Mais rien n'est encore joué. Les options alternatives proposées – tramway type métro léger ou bus à haut niveau de service (BHNS) – offriraient un service dégradé en termes de temps de parcours et de capacité, tout en prenant davantage sur l'espace des automobilistes.

Nous devons donc rester vigilants et continuer à nous mobiliser !

L'urgence climatique ne se joue pas uniquement à la COP26, mais aussi plus concrètement sur son territoire, où des centaines de milliers d'automobilistes restent prisonniers chaque jour dans des embouteillages sans fin, et sans solution de transport collectif de masse.

Pascal CHARMOT

LE PREMIER RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON : un projet dogmatique aux lourdes conséquences économiques

La publicité extérieure (panneaux, enseignes lumineuses, affiches...) est réglementée à l'échelle nationale par le code de l'Environnement, complété depuis 2010 par la loi dite « Grenelle II ». Ces textes sont déclinés et appliqués par les collectivités via les RLP (règlements locaux de publicité), la compétence sur notre territoire étant portée par la Métropole de Lyon. Depuis 2018, des démarches de construction du projet de RLP intercommunal ont été mises en œuvre avec les maires, avec des orientations renforcées depuis l'année dernière, et partagées par tous les élus : **préserver la qualité paysagère et urbaine, lutter contre la pollution lumineuse, développer un cadre de vie apaisé**.

La première étape de concertation s'est achevée en décembre 2021 avec un arrêt de projet que de nombreux élus de notre territoire ont jugé **inacceptable en l'état**. En effet, le texte prévoit notamment d'interdire totalement des dispositifs lumineux déjà fortement réglementés, les panneaux numériques dans les vitrines des commerçants, les panneaux mis en place par des propriétaires privés. Sur le fond, ces mesures décidées sans concertation économique ni études d'impact posent des problèmes lourds de conséquences : une perte de recettes importante pour les communes avec celle de la taxe extérieure de publicité – jusqu'à 75% pour certaines d'entre elles ; une perte de ressources sans contrepartie pour les propriétaires privés qui disposent de revenus grâce à l'implantation de panneaux chez eux. **Ces dispositions sont jugées « catastrophiques »** par les professionnels d'une filière publicitaire déjà fortement éprouvée par la crise sanitaire.

Une enquête publique doit avoir lieu cette année, suivie du vote du projet définitif. En attendant, l'équipe municipale a émis un avis défavorable au projet actuel présenté par la Métropole lors du dernier conseil municipal.



ZOOM SUR

Mamie Kocotte

a ouvert sa boutique gourmande

C'est à deux pas de l'Horloge que Camille Kieffer, jeune cheffe issue de l'Institut Paul Bocuse, a ouvert les portes de son établissement en fin d'année 2021. Plus qu'un simple traiteur, Mamie Kocotte est d'abord une histoire de famille, pour retrouver « le bon goût des choses simples », celui d'une cuisine de grand-mère, généreuse et gourmande.



Une histoire qui a commencé sur Instagram il y a 2 ans. À l'époque, Camille publie des photos de ses créations culinaires, des petits plats « faits maison » qu'elle commence à livrer à son réseau. Rapidement les commandes affluent, pour des déjeuners entre collègues, des brunchs entre amis ou des apéritifs dinatoires. Sans compter les baptêmes, communions et autres fêtes familiales qui nécessitent qu'elle loue un laboratoire pour tout fabriquer.

Quelques mois plus tard, sa décision est prise et la Tassilunoise se met en quête d'un lieu pour ouvrir une boutique mais aussi avoir sa propre unité de production. Avec détermination, elle entreprend des travaux dans le local de l'ancien bureau de tabac Le Havane qui a déménagé à quelques mètres de là. Et fin 2021, elle accueille ses premiers clients dans un point de vente chaleureux, décoré avec le même soin qu'elle apporte à ses plats, toujours **100 % faits maison, authentiques mais aussi inventifs.**

Pendant que son frère s'occupe des finances, elle cuisine avec sa maman et Maya, une jeune cuisinière embauchée depuis peu. À elles trois, elles proposent chaque jour **des salades, plats mijotés, avec des variantes végétariennes, sans oublier un mémorable croque-monsieur à la truffe fraîche ainsi que quelques desserts.** La carte est étoffée avec **du fromage et des vins de producteurs.**

Le succès est au rendez-vous pour cette charmante Kocotte dont le carnet de commandes est d'ores et déjà bien rempli pour 2022. À découvrir sans plus tarder au 35 avenue de la République.

i Mamie Kocotte - 35 avenue de la République
06 22 78 26 61 - @mamiekocotte_momentscuisine
Mardi et mercredi : 10h-13h30 | 16h-19h
Du jeudi au samedi : 9h30-13h30 | 16h-19h
Dimanche : 9h30-12h30



Itinéraire d'un déménageur tassilunois

Après un parcours en alternance et l'obtention d'un Bac Pro, Damien Lisan intègre la vie professionnelle à 18 ans en tant qu'aide-déménageur pour une enseigne de Tassin la Demi-Lune. En 2015, lassé des contrats journaliers ou en intérim, il crée son autoentreprise « Au monte meuble lyonnais », encouragé par son père, également artisan tassilunois.

Rapidement, Damien se fait une clientèle sur la ville et les communes environnantes. Il renforce son activité, d'abord vers de nouveaux clients professionnels puis auprès des particuliers, après obtention de la « capacité de transport ». En quelques années, il réussit à développer **une offre de déménagement mais aussi la location de monte-meubles et la recherche de box de stockage** pour des clients qui, de manière transitoire, attendent un nouveau logement.



En 2020, son chiffre d'affaires étant en constante augmentation, il change de statut pour faire évoluer son entreprise en société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

Désormais, « Au monte meuble lyonnais » est en mesure de proposer **des formules de déménagement personnalisées**, y compris vers des destinations plus lointaines, nationales ou européennes.

Avec une succession de bilans positifs, Damien a pu récemment acquérir un deuxième camion. Entouré d'une équipe efficace, il a à cœur de garantir la sécurité des biens de ses clients, en mettant toujours en avant le côté familial et artisanal de son activité.

Son leitmotiv : **favoriser l'artisanat et l'entrepreneuriat des jeunes sur Tassin la Demi-Lune**. Une ambition largement partagée par la Ville.

i « Au monte meuble lyonnais » - 44 chemin de la Pomme
06 98 22 41 71 - monte-meuble-lyonnais-demenagement.fr

Des « Saveurs de Grèce » pour ensoleiller notre hiver

Voilà quelques mois que Christelle Zamora et Costa Panagopoulou ont ouvert leur épicerie-traiteur de produits grecs, au 81 avenue de la République. Une plongée au cœur de la gastronomie hellénique qui nous fait délicieusement voyager.

Après avoir vendu sur les marchés durant de nombreuses années, Christelle Zamora et Costa Panagopoulou ont ressenti comme une évidence l'envie de créer **un lieu dédié à**



l'alimentation grecque, très peu représentée en région lyonnaise. Tassin la Demi-Lune, ville d'adoption de Christelle, s'est rapidement imposée comme destination prioritaire.

En lieu et place du salon de coiffure d'Alain Colin qui avait déménagé juste à côté, ils ont ainsi ouvert en toute simplicité leur « **pantopoleío** » (épicerie en grec). Désormais, le couple a à cœur de partager son amour des produits de la terre natale de Costa, originaire du Péloponnèse, plus particulièrement de l'île d'Eubée. Un amour qui se traduit par une offre gourmande et variée, à commencer par les incontournables : **olives, huile d'olive, fromages de brebis, anchois, feuilles de vigne, herbes aromatiques, miel de thym, biscuits, épices**. Tout vient **directement de producteurs** qu'ils connaissent personnellement. « Saveurs de Grèce » propose également les **plats élaborés** par Costa, qui perpétue tous les secrets de sa mère cuisinière à travers une grande diversité de délicieuses préparations.

Au menu : des mezzés à tartiner, comme ce succulent tarama à la truffe, mais aussi des spécialités plus traditionnelles comme les salades de poulpes marinés, la moussaka, sans oublier les pâtisseries aux noix et amandes arrosées d'un petit ouzo (à consommer avec modération !). De quoi satisfaire les plus gourmands et gourmets Tassilunois, amateurs ou curieux de découvrir **les richesses culinaires du pays hellène**.

i Saveurs de Grèce - 81 avenue de la République - 09 85 20 85 89
Mardi-Vendredi : 10h-13h | 15h30-19h - Samedi : 10h-19h non stop



Permanences du Maire

Le Maire de Tassin la Demi-Lune **Pascal CHARMOT** vous reçoit en permanence individuelle toute l'année. Venez échangez librement, en toute confidentialité et **sans rendez-vous** !

Permanences tenues dans le respect des gestes barrières.

► PERMANENCES EN MAIRIE HÔTEL DE VILLE

- **Samedis 12 mars et 7 mai**
de 9h à 11h30

► PERMANENCES DE QUARTIERS

- **Samedi 26 mars de 9h à 11h30** :
Quartier Libération-Raude-Constellation, Maison de la Cité
- **Samedi 21 mai de 9h à 11h30** :
Quartier L'Aigas-Grand Bois-Méginand, Espace sportif des Coquelicots
- **Samedi 4 juin de 9h à 11h30** :
Quartier L'Horloge-Montribloud, École Grange Blanche

Conseil municipal

Mercredi 23 mars à 20h
Mercredi 13 avril à 19h



Espace culturel L'Atrium

- **JEUDI 3 MARS À 20H30**
Flavia Coelho
(Concert - Musique actuelle)
- **SAMEDI 12 MARS À 20H30**
« Affaires sensibles » (d'après l'émission de France Inter de et avec Fabrice Drouelle)
- **MARDI 15 MARS À 14H30**
Conférence musicale
« Camille Saint-Saëns »
- **VENDREDI 18 MARS À 14H30**
Documentaire « La résilience québécoise »
- **DU 22 MARS AU 9 AVRIL**
Exposition Jules Verne
- **MERCREDI 23 MARS À 17H**
« Voyage à travers l'impossible »
(Jeune Public)
- **MARDI 5 AVRIL À 14H30**
Conférence musicale « Jules Massenet »
- **SAMEDI 9 AVRIL À 20H30**
« El trio de mis amores »
avec Agnès Jaoui (Musique)
- **VENDREDI 29 AVRIL À 20H30**
Madame Fraize
(Seul en scène - Humour)
- **MERCREDI 4 MAI À 17H**
« Perséphone ou le premier hiver »
(Jeune Public)
- **VENDREDI 6 MAI À 14H30**
Documentaire « En el camino »
- **MARDI 10 MAI À 14H30**
Conférence musicale « Gabriel Fauré »
- **SAMEDI 21 MAI À 20H30**
The Falling Stardust
(artiste associé de la Maison de la Danse)



Pré-inscriptions en crèche pour la rentrée 2022 : jusqu'au 25 avril

La commission d'admission qui étudiera les dossiers complets déposés par les familles pour l'entrée en septembre 2022 aura lieu le **lundi 16 mai**.

Pour toute pré-inscription, contacter « Tassin Info Familles » par mail petite.enfance@villetassinlademilune.fr ou par téléphone au **06 88 30 02 36** durant les permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h et le jeudi de 9 à 12h.

Les rendez-vous ont lieu au service Petite Enfance situé à la Maison des Familles, 13 avenue Général Leclerc, le mardi de 9h à 12h ou de 14h à 17h, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h.

Attention : clôture des dossiers le 25 avril.

Les temps forts de la Maison des Familles

L'année 2022 à la Maison des Familles sera dynamique, riche en nouveautés et adaptée aux attentes des Tassilunois autour de trois grands thèmes :

- **bien grandir** (petite enfance, modes de garde, orientation scolaire, aide aux devoirs, soutien à la parentalité, enfance et adolescence...);
- **mieux vivre** (santé, alimentation, aidants, handicap, avancée dans l'âge, sophro-relaxation, psychologie, intergénérationnel...);
- **faciliter votre quotidien** (démarches administratives, numérique, conseil juridique, médiation familiale...).

► MERCREDI 9 MARS ENTRE 9H ET 12H

À l'occasion de la **Journée internationale des droits des Femmes (8 mars)**, la Maison des Familles propose un atelier « Apprendre les bons gestes des soins du visage » – Gratuit – Sur inscription au 04 78 73 18 14.

► SAMEDI 2 AVRIL

Matinée d'information « La séparation : mode d'emploi (démarches administratives et juridiques) » avec trois ateliers animés par une assistante sociale, une médiatrice familiale et une avocate en droit de la famille.

DEUX GROUPES DE PAROLE SONT OUVERTS EN CE DÉBUT D'ANNÉE

- **pour les parents séparés** : groupe animé par une conseillère conjugale et familiale, thérapeute de la famille, en soirée – 10€ la séance de 2h pour les Tassilunois (20€ non Tassilunois) – Inscription au 04 78 73 18 14 ;
- **pour les enfants de parents séparés (entre 6 et 12 ans)** : groupe animé par une médiatrice familiale de l'UDAF et une psychologue clinicienne les mercredis de 14h à 16h – Gratuit – Inscription au 04 72 76 12 25.



Retrouvez la programmation permanente et mensuelle de la Maison des Familles sur : tassinlademilune.fr et toutes les actualités sur la page Facebook : @MaisonDesFamillesTLDL

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

Pas besoin d'attendre un bail pour me joindre.

Votre **conseillère en immobilier** à Tassin-la-demi-lune et ses alentours



Valerie PILOTI
06 58 99 13 48
valerie.piloti@iadfrance.fr
iadfrance.fr

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS I&D France immatriculé au RSAC de Lyon sous le numéro 753179167 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I&D France SAS.



N°1 DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



LA CONFIANCE À DOMICILE

Portage de repas à Tassin

- Des repas à la carte à **composer vous-même**.
- Chaque jour de l'année, un **grand choix de plats** savoureux et variés.
- Les **conseils d'un diététicien** pour le suivi de votre régime (sans sel, diabétique, mixé, texture tendre).
- Essai **sans engagement** sur simple appel téléphonique.
- Livraison à **heure fixe**, avant midi et avec le sourire 😊



Contactez-nous
04 72 32 15 74

En partenariat
avec



À PARTIR
DE 12,50€ TTC
soit 8,58 € après
aides fiscales



SI
services à
la personne

Aides fiscales
sur les prestations
de services à la personne
Loi de finances n° 2016-
1917 du 29 /12/2016

www.les-menus-services.com

Illustrations: La Pompadour

PRÉVOYANCE OBSÈQUES

Préparer ses
funérailles pour
garder l'esprit libre



Pôle Funéraire Public
Métropole de Lyon

Service public de pompes funèbres

Votre agence à Tassin la Demi-Lune :
54 AVENUE VICTOR HUGO



04 72 76 08 18

APPEL GRATUIT 24h/24 - 7j/7

— www.polefunerairepublic.com —

Opposition municipale Mieux vivre à Tassin

Le groupe Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune rassemble toutes les composantes de la famille centriste jusqu'aux écologistes.

Nos 8 élus ont l'honneur de vous représenter au Conseil municipal et d'y porter une voix différente, pour faire de notre commune une ville toujours plus verte, plus dynamique et plus sûre.

Nous nous sommes engagés à vous rendre régulièrement compte de notre action, en toute transparence.

Aussi pour découvrir nos propositions et retrouver des points complets sur les dossiers, nous vous donnons rendez-vous sur www.mieuxvivreataassin.fr

Vous pouvez également nous écrire à contact@mieuxvivreataassin.fr ou nous joindre au 07 83 89 81 27.

À vos côtés.

Julien RANC, Laurence du VERGER, Franck-Alain JOLY,
Marielle MARGERI, Yves MEJAT, Martine ESSAYAN,
Cédric VERNET et Anne GERLINGER

Le Conseil Municipal a délibéré le 04/11/20 son nouveau règlement intérieur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L.2121-27-2), celui-ci prévoit que l'espace réservé à l'expression des groupes politiques dans le magazine municipal tienne compte de leur poids respectif et proportionnel dans le Conseil municipal.

Majorité municipale Avec vous, toujours pour Tassin

Adoption du Plan Nature en ville : une large place à la nature et à la préservation du cadre de vie des Tassilunois

À l'initiative de la majorité municipale, la Ville de Tassin la Demi-Lune déploie depuis le début du mandat une politique environnementale particulièrement ambitieuse afin de favoriser le thème de la nature en ville. Les enjeux pour la ville sont nombreux, parmi lesquels l'amélioration du cadre de vie, l'adaptation au changement climatique et au phénomène de réchauffement des villes, le renforcement de la végétalisation de la commune, le développement de la biodiversité, la création d'îlots de fraîcheur, la sensibilisation du grand public, les animations dans les écoles, le développement des mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments, l'accompagnement des agents à des pratiques plus vertueuses sur la gestion des espaces verts...

Sur ces sujets sérieux, qui peuvent facilement être traités de manière dogmatique ou caricaturale, nous avons voulu apporter des réponses précises et concrètes, qui traduisent notre volonté collective de faire avancer les choses. C'est pourquoi nous avons décidé de formaliser nos engagements dans un Plan dédié, le Plan Nature en ville, qui nous guidera tout au long du mandat. Organisé selon 3 axes – « Associer les habitants », « Développer la biodiversité et la nature en ville », « Sensibiliser et animer », il permet de recenser les objectifs, les projets d'envergure et des actions à forte valeur ajoutée environnementale, qui permettront à chaque habitant de mieux vivre en ville. C'est le cas par exemple du projet de forêt urbaine au Parc de la Raude, ou encore de l'objectif de plantation de 300 arbres et arbustes par an sur la commune, démultiplié par l'opération « Un arbre, un enfant » pour les enfants qui entrent en maternelle, soit un objectif de plus de 3 000 plantations sur le mandat.

À travers cette déclinaison inédite, nous avons voulu doter la collectivité d'une véritable feuille de route, qui permettra à chacune de nos initiatives, collective comme individuelle, de faire sens avec l'action globale, et de montrer que la politique, lorsqu'elle est pensée de manière pragmatique, avec et au service des habitants, peut apporter des changements positifs et une véritable amélioration de notre cadre de vie.



tassinlademilune.fr



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE

TOUTE LA VILLE
DANS VOTRE POCHE
**AVEC L'APPLICATION
PANNEAU POCKET** 



A télécharger sur Play Store, App Store et AppGallery